## DÉLIBÉRATION N° CA 17-30 DU 5 OCTOBRE 2017 RELATIVE À LA MODIFICATION DU 10<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA REDUCTION DE TAUX DE REDEVANCES POUR 2018

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n°CB 17-10 du 5 octobre 2017 soumettant au comité de bassin, pour avis conforme, les modifications du programme d'intervention (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatives à la réduction de taux de redevances pour 2018,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 5 octobre 2017,

## **DÉLIBÈRE**

## Article unique

Le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie est modifié comme suit.

## 4.3.2 Les taux de redevances

Dans le **tableau 1 Taux de redevances par année d'activité de 2013 à 2018,** les taux de redevances pour l'année 2018, en euro par m³, sont modifiés comme suit :

	base	moyenne	renforcée
Pollution domestique	0,220	<del>0,390</del>	0,425
		0,380	0,420
Modernisation domestique			0,30 0,24
Modernisation non domestique			0,24

La Secrétaire du conseil d'administration Directrice générale de l'Agence de l'eau-Seine-Normandie

Patricia BLANC

Le Président du conseil d'administration

Michel CADOT